

**ACCORD PARITAIRE SUR LES SALAIRES DES ETAM DU BÂTIMENT  
DE LA RÉGION CHAMPAGNE-ARDENNE**

Entre :

- La FFB Champagne-Ardenne
- La CAPEB Champagne-Ardenne
- La Fédération Française des Installateurs Electriciens
- La Fédération Nord des SCOP BTP

d'une part,

Et :

- L'Union Régionale des salariés de la Construction et du Bois - CFTD
- L'Union Régionale CFTC BTP
- CGT (Comité de coordination régionale de la construction Champagne-Ardenne)
- La Section Fédérale Régionale Force Ouvrière du Bâtiment et des Travaux Publics et ses activités annexes (CGT-FO)
- CFE-CGC BTP

d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

**Article 1<sup>er</sup> :**

En application du Titre III de la Convention Collective Nationale des Employés, Techniciens et Agents de Maîtrise du Bâtiment du 12 juillet 2006, étendue par arrêté ministériel du 5 juin 2007, et de l'Accord Collectif National du 26 septembre 2007 relatif à la classification des emplois des ETAM du Bâtiment, les organisations représentatives d'employeurs et de salariés se sont réunies le 16 décembre 2013 et ont trouvé un accord sur le barème de salaires minimaux des ETAM du Bâtiment de la région Champagne-Ardenne.

Pour les entreprises dont l'horaire collectif est fixé à 35 heures par semaine ou 35 heures en moyenne sur l'année, le barème des salaires minimaux des ETAM du Bâtiment de la région Champagne-Ardenne est fixé comme suit:

**Au 1<sup>er</sup> mars 2014**

Niveau A	<b>1 475</b>
Niveau B	<b>1 555</b>
Niveau C	<b>1 650</b>
Niveau D	<b>1 775</b>
Niveau E	<b>1 955</b>
Niveau F	<b>2 225</b>
Niveau G	<b>2 520</b>
Niveau H	<b>2 720</b>

**Article 2 :**

Conformément aux articles L. 2231-6 et R. 2231-2 du code du travail, le présent accord sera adressé à la Direction Générale du Travail (DGT) Dépôt des accords collectifs à Paris 15<sup>e</sup> et un exemplaire sera remis au secrétariat greffe du Conseil de Prud'hommes de Reims.

**Article 3 :**

Les parties signataires demandent l'extension du présent accord au Ministre du Travail, des Relations Sociales et de la Solidarité.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 16 décembre 2013  
En 10 exemplaires

Signataires :

FFB Champagne-Ardenne

L'Union Régionale des salariés de la  
Construction et du Bois - CFDT

CAPEB Champagne-Ardenne

L'Union Régionale CFTC BTP

Fédération Française des Installateurs  
Electriciens, délégation Champagne-Ardenne

La Section Fédérale Régionale Force Ouvrière  
du Bâtiment et des Travaux Publics et ses  
activités annexes (CGT-FO)

Fédération Nord des SCOP BTP

L'Union Régionale CFE-CGC BTP